

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DDEEES 1031 G Subvention et convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e)

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui demande de l'autoriser à signer une convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e) et à verser une subvention de 20.000 euros ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer une convention entre le Département de Paris et l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

Article 2 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Amis du Bus des Femmes, domiciliée 58, rue des Amandiers (20e), (numéro Simpa 19 600, dossier 2014_06114).

Article 3 : La dépense correspondante, sera imputée sur la rubrique 911, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 55009 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2014.